

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 28 février, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 18 février 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	45
Votants :	49
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT.

Excusés : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Mattia TRENTEMONT, Jean-Michel LAGORSE, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Jean-Yves VERGNE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Conventions de veille tripartites « Quartier de la gare » et « Quartier de l'ancien supermarché (Carrefour Market) » entre la Commune de Terrasson-Lavilledieu, la CCTHPN et l'EPFNA

L'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) est un partenaire majeur de la démarche globale de revitalisation engagée sur le territoire intercommunal, notamment dans le cadre de la labellisation « Petites villes de demain » et de sa future transcription en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

C'est en ce sens qu'une Convention cadre a été validée en Conseil communautaire de la CCTHPN le 13 décembre 2021 et en Conseil d'Administration de l'EPFNA le 25 novembre 2021.

AR Prefecture

024-200041150-20220228-DE2022029-DE
Reçu le 04/03/2022
Publié le 04/03/2022

En partie, l'objet de cette convention cadre consiste à assister les communes dans leurs ambitions de développement multithématique.

Par conséquent, les présentes conventions de veille s'inscrivent dans la déclinaison de la convention cadre intercommunale.

Elles ont pour objet, notamment de :

- Définir et préciser les engagements et modalités techniques et financières d'interventions que devront assurer la Commune de Terrasson-Lavilledieu, la CCTHPN et l'EPFNA sur les secteurs de la gare et de l'ancien supermarché (Carrefour Market).

Ainsi, le rôle de la CCTHPN consistera à participer activement au suivi des différentes actions et à appuyer l'EPFNA et la Commune de Terrasson-Lavilledieu dans leurs démarches.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention cadre intercommunale validée en Conseil communautaire de la CCTHPN le 13 décembre 2021 et en Conseil d'Administration de l'EPFNA le 25 novembre 2021,

Vu les délibérations de l'EPFNA n°B-2021-200 et n°B-2021-175 du 25 novembre 2021 portant sur la validation des projets de conventions de veille tripartites sur les quartiers de la gare et de l'ancien supermarché sur la Commune de Terrasson-Lavilledieu,

Vu la délibération de la Commune de Terrasson-Lavilledieu portant sur la validation des projets de conventions de veille tripartites sur les quartiers de la gare et de l'ancien supermarché en Conseil Municipal du 14 décembre 2021.

Vu les deux projets de conventions de veille annexés à la présente délibération,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

 **D'approuver** les projets de conventions de veille tripartites entre la Commune de Terrasson-Lavilledieu, la CCTHPN et l'EPFNA annexés à la présente délibération,

 **D'autoriser** le Président à signer lesdites conventions,

 **D'autoriser** le Président à signer toutes les pièces et documents relatifs auxdites conventions.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 04/03/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET

AR Prefecture

024-200041150-20220228-DE2022029-DE
Reçu le 04/03/2022
Publié le 04/03/2022